



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23121
8 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR SA MISSION DE BONS OFFICES CONCERNANT CHYPRE

1. Le rapport ci-après sur ma mission de bons offices concernant Chypre est présente conformément au vœu des membres du Conseil qui m'avaient prié de leur rendre compte en détail, avant la fin du mois d'août, sur la teneur des idées examinées et les réactions de toutes les parties en cause, et de donner une évaluation de la situation, eu égard notamment à la question de savoir si cette situation pourrait assurer le succès d'une réunion internationale de haut niveau (S/22744). Comme le savent les membres du Conseil, j'ai reporté la présentation du présent rapport jusqu'à la conclusion des deux séries de pourparlers que mes représentants ont tenus avec les deux parties à Chypre, ainsi qu'avec la Grèce et la Turquie.
2. Dans ma déclaration orale du 27 juin 1991 devant le Conseil de sécurité, j'ai évoqué les entretiens qui avaient eu lieu, depuis la fin de 1990, avec les dirigeants des deux communautés et un haut responsable du Ministère turc des affaires étrangères. J'ai rappelé alors que l'objectif de ces entretiens était d'explorer les idées permettant de rapprocher les points de vue des deux parties de façon à ce qu'un accord sur les huit rubriques du plan général d'accord global soit à portée. J'avais alors estimé que ces concertations avaient, en permettant d'élucider certains aspects, ouvert la possibilité de faire progresser les négociations concernant un certain nombre de rubriques, notamment les objectifs généraux de l'accord, les principes régissant la fédération, la sécurité et les garanties. J'avais également noté que plusieurs rubriques demeuraient en suspens, notamment les ajustements territoriaux et la question des personnes déplacées. J'avais conclu que si l'on pouvait réaliser des progrès concernant les rubriques en suspens, la possibilité existerait de se mettre d'accord sur un plan général.
3. Comme j'en avais informé le Conseil de sécurité, dans le cadre de l'action que j'ai entreprise pour tenter de faire avancer le processus, j'ai eu une conversation téléphonique avec le Président Ozal de Turquie vers la fin du mois de mai. Il m'a dit qu'ayant examiné les résultats des pourparlers récemment engagés, il était d'avis qu'une réunion des dirigeants des communautés, de la Grèce et de la Turquie, placée sous ma présidence, pourrait

imprimer une nouvelle et forte impulsion à l'action que j'avais entreprise et aider les deux parties à parvenir à un accord sur le plan général d'accord global. Dans ma déclaration du 27 juin, j'ai fait savoir au Conseil que j'étais séduit par l'idée d'une réunion internationale de haut niveau qui, si elle était bien préparée et était d'une durée suffisante, pourrait déboucher sur un plan général adopté d'un commun accord. A cette fin, j'ai proposé que mes représentants entreprennent deux séries de pourparlers avec toutes les parties concernées au cours des mois de juillet et d'août pour tenter de définir un ensemble d'idées qui puissent suffisamment rapprocher les vues des deux parties sur toutes les rubriques du plan général pour qu'un accord soit à portée. J'ai proposé de faire le point de la situation à l'issue de la deuxième série, à la fin du mois d'août, pour déterminer si la situation se prêtait à l'organisation d'une réunion de haut niveau, et de consulter le Conseil en conséquence. Cette approche avait été approuvée par les membres du Conseil dans leur déclaration publiée par le Président du Conseil le 28 juin 1991 (S/22744).

4. Lors de ma visite en Turquie, au début du mois de juillet, j'ai évoqué avec le Premier Ministre Yilmaz et le Président Ozal, les 7 et 8 juillet respectivement, le problème de Chypre et mon approche de la question. Le Président et le Premier Ministre ont convenu qu'il importait d'imprimer, pendant le restant de mon mandat, une nouvelle et vigoureuse impulsion à cette action, et m'ont assuré de leur volonté de m'aider dans cette entreprise.

5. Lors d'un séjour en Grèce et en Turquie vers la mi-juillet, M. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, s'est entretenu avec le Premier Ministre Mitsotakis, le Président Ozal et le Premier Ministre Yilmaz en faveur de ma mission de bons offices à Chypre. Le 2 août, il a été annoncé que la Grèce et la Turquie étaient convenues de participer sur la question de Chypre à une réunion bien préparée dont la présidence serait assurée par le Secrétaire général et que les dirigeants grec et turc s'appliqueraient à appuyer les efforts du Secrétaire général visant à réduire les divergences préalablement à cette réunion, qui était prévue pour septembre sous réserve que des progrès suffisants soient enregistrés. Le 5 août, j'ai fait une déclaration publique saluant les efforts personnels du Président Bush en faveur de ma mission de bons offices ainsi que l'engagement pris par les dirigeants grec et turc de m'aider à réaliser des progrès en préparation à une réunion de haut niveau.

6. Ainsi que les membres du Conseil de sécurité se le rappelleront, mes représentants ont tenu, au cours du second semestre de 1990 et du premier trimestre de 1991, un certain nombre de réunions séparées avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants, en vue d'explorer les éléments d'un plan général d'accord global. En outre, entre octobre 1990 et février 1991, l'un de mes représentants a eu une série d'entretiens avec un haut fonctionnaire du Ministère turc des affaires étrangères. Cette procédure a utilement servi à mettre en place un premier ensemble d'idées et a fourni le point de départ des entretiens qui ont eu lieu pendant l'été.

7. Au cours d'une première phase, mes représentants ont rencontré de hauts fonctionnaires turcs et grecs, respectivement à Ankara du 23 au 26 juillet et à Athènes les 27 et 28 juillet, puis, séparément, les deux dirigeants à Nicosie, du 29 juillet au 3 août. Ils ont exposé des idées pour chacune des rubriques (à l'exception des dispositions transitoires), en tenant compte des entretiens antérieurs susmentionnés et en s'efforçant de répondre aux intérêts légitimes et aux préoccupations raisonnables des deux parties. Dans les domaines où les positions des deux parties avaient paru relativement proches lors des entretiens précédents, les idées proposées ont été étudiées à fond. Tel a été le cas en particulier des objectifs généraux d'un accord, des principes directeurs de la fédération, des pouvoirs et fonctions du gouvernement fédéral, du corps législatif fédéral et de la magistrature fédérale ainsi que de la sécurité et des garanties. Dans les domaines qui n'avaient pas encore été suffisamment étudiés, diverses options ont été présentées en vue de stimuler les débats. Je fais ici allusion en particulier aux questions des personnes déplacées, du pouvoir exécutif fédéral et des ajustements territoriaux.

8. Au cours de la première phase, le texte complet des idées proposées a été étudié à fond à Ankara et à Athènes, puis séparément avec les deux parties à Chypre. A Nicosie, mes représentants ont également informé les deux parties de leurs réactions respectives aux différentes idées. L'objet de cette procédure n'était pas d'obtenir leur approbation, mais de recueillir d'eux des réactions et des suggestions sur la base desquelles lesdites idées seraient encore affinées et ajustées en vue de la seconde phase des entretiens.

9. Au cours de la première quinzaine d'août, les idées ont été revues à la lumière des entretiens précédents. Des idées concrètes ont été élaborées dans les domaines pour lesquels ne figuraient précédemment que des options (personnes déplacées, ajustements territoriaux et pouvoir exécutif fédéral). En outre, des idées sur les dispositions transitoires et les mesures de bonne volonté qui seraient appliquées au cours de la période de transition ont également été élaborées.

10. L'objectif de la seconde phase des entretiens était d'obtenir une entente suffisamment large entre les deux parties sur un ensemble d'idées pour qu'un accord soit à portée et que puisse donc être envisagée une réunion internationale de haut niveau.

11. Mes représentants ont commencé la seconde phase des entretiens le 17 août à Athènes, où ils ont examiné avec M. Samaras, Ministre des affaires étrangères, et plusieurs hauts fonctionnaires de son ministère le résultat des entretiens de juillet et la formulation la plus récente des idées proposées. Le Ministre s'est déclaré encouragé par la façon dont les entretiens se déroulaient et a exprimé l'espoir que la réunion de haut niveau pourrait se tenir en septembre comme il avait été provisoirement prévu.

12. Mes représentants ont ensuite participé à des réunions à Ankara du 21 au 24 août. Après avoir examiné la situation avec M. Giray, Ministre des affaires étrangères, ils ont eu avec de hauts fonctionnaires de son ministère des entretiens intensifs au cours desquels ils ont examiné en détail la

formulation des idées concernant chacune des huit rubriques de l'accord. Les autorités turques ont à nouveau exprimé leur désir d'appuyer mes efforts et leur souhait que la réunion de haut niveau ait lieu en septembre. Ces entretiens se sont avérés des plus utiles pour l'affinement de la formulation des idées proposées. A l'issue de ces entretiens, il était apparent que, bien qu'à Chypre les deux parties soient restées divisées sur certaines questions et que les ajustements territoriaux doivent encore être mieux définis, la version révisée des idées proposées, telle qu'elle ressortait des entretiens d'Ankara, représentait un important pas en avant, qui devrait fournir la base sur laquelle un accord pourrait être établi.

13. Le 26 août, mes représentants ont fait escale à Athènes pour rencontrer le Premier Ministre Mitsotakis, avec lequel ils ont étudié les idées qui seraient examinées à Chypre avec les deux parties. Le Premier Ministre a exprimé son plein appui à mes efforts.

14. Mes représentants ont eu avec les dirigeants des deux communautés à Chypre, du 26 au 29 août et à nouveau du 7 au 14 septembre, des réunions séparées au cours desquelles ils leur ont présenté le texte complet des idées proposées pour chacune des huit rubriques et les mesures de bonne volonté connexes, et ils ont recueilli leurs vues.

15. Les deux dirigeants sont convenus que les idées retenues avaient été fouillées de façon suffisamment approfondie pour qu'il soit possible de ne pas s'arrêter à ébaucher un plan général d'accord et de passer directement à la mise en forme d'un accord global cadre. Il a également été convenu que cet accord devrait être parachevé pour l'essentiel à la satisfaction des deux parties avant que soit organisée la réunion de haut niveau. La Grèce et la Turquie ont également approuvé ces accords de principe.

16. L'accueil fait à ces idées par le Président Vassiliou a montré que si certaines divergences de vues subsistaient, leur ensemble fournissait une base pour l'élaboration d'un accord global cadre.

17. Au cours des entretiens qui ont eu lieu avec M. Denktas, celui-ci a affirmé que chaque partie était souveraine et le resterait après la mise en place d'une fédération, souveraineté qui englobait le droit de sécession, et demandé que le texte en cours d'examen fasse l'objet de remaniements étendus.

Observations

18. Comme je l'ai rappelé aux deux dirigeants dans ma déclaration du 2 mars 1990 (voir S/21183, annexe II), le Conseil de sécurité avait, au paragraphe 1 de sa résolution 367 (1975), demandé à tous les Etats et aux parties intéressées de s'abstenir de toute action qui risquerait de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre, ainsi que de toute tentative visant au partage de l'île ou à son union avec tout autre pays. En établissant le mandat confié au Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices concernant Chypre, le Conseil de sécurité a ainsi postulé une solution qui reposait sur l'existence d'un seul Etat chypriote comprenant deux communautés.

19. En conséquence, l'introduction du concept mentionné au paragraphe 17 aurait pour effet d'altérer radicalement dans ce contexte la nature de la solution proposée dans les accords de haut niveau conclus en 1977 et en 1979 et que le Conseil de sécurité n'a cessé d'envisager, dernièrement encore dans sa résolution 649 (1990).

20. Sur la base de la position du Conseil de sécurité, que celui-ci a réaffirmée dans ses résolutions successives, des accords de haut niveau conclus en 1977 et 1979 entre les deux parties chypriotes et des principes acceptés par les deux parties (voir S/21393, par. 12), la mission de bons offices confiée au Secrétaire général a eu pour objectif de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Etat de Chypre; et d'instituer pour l'Etat de Chypre un nouvel arrangement constitutionnel qui réglerait les relations des communautés chypriote grecque et chypriote turque sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale. Chacune des communautés a participé à ce processus sur un pied d'égalité et aura l'occasion d'exprimer son assentiment propre aux accords conclus.

21. Les événements des derniers mois avaient donné des raisons d'espérer que des progrès sensibles seraient réalisés et qu'une réunion de haut niveau se tiendrait en septembre avec mission de conclure un accord cadre d'ensemble. L'ensemble de propositions que mes représentants ont soumis à Chypre à la fin d'août représente un important pas en avant; il importe de maintenir cet acquis et d'en faire le point de départ du parachèvement d'un accord global cadre.

22. Il ne faudrait pas laisser se dissiper les espérances que l'on a fait naître durant les quelques derniers mois. Cela suppose que nous agissions sans retard pour mettre le dernier point aux travaux préparatoires et organiser la réunion de haut niveau. Je demanderai donc à mes représentants de reprendre au début de novembre leurs entretiens avec les deux parties chypriotes, la Grèce et la Turquie de manière à arrêter définitivement l'ensemble de propositions. S'ils peuvent, ce faisant, respecter les principes de base adoptés par le Conseil de sécurité et acceptés par les deux parties dans les accords de haut niveau conclus en 1977 et 1979, j'ai la certitude qu'il sera possible d'organiser la réunion de haut niveau avant la fin de l'année.

23. En même temps, je dois lancer un nouvel appel aux deux parties afin qu'elles s'abstiennent de toute déclaration ou mesure qui irait à l'encontre du but recherché et n'aurait d'autre effet que de rendre encore plus difficile la recherche d'une solution.

